

Programme provisoire RJCTS 2017

Séminaire de Janvier 2017 : Parler du travail

Animation de la séance : **Gaetan Grafteaux**, doctorant en droit, Université de Bordeaux, COMPTRASEC

- **Jean Yves Bonnefond**, doctorant en psychologie du travail, CNAM, « Développement du pouvoir d’agir, institution du dialogue et de l’action sur la qualité du travail »
- **Mathieu Detchessahar** Professeur des universités, Université de Nantes, LEMNA : Les « espaces de dialogue » (sous réserve)

Pour cette séance nous avons souhaité prolonger notre réflexion sur l’analyse de l’activité que nous avons initiée l’an passé avec Yves Clot et Leila Boudra. Comment parler du travail ? De son contenu, de ce qu’est un « bon travail », des critères de sa qualité, ou encore de ce qui donne du sens au travail ? L’échec des « groupes d’expressions » instaurés en 1982 montre que décréter le dialogue dans l’entreprise ne suffit pas et que cette activité nécessite une réflexion en amont sur la conception de moment de délibérations. Nous nous interrogerons dans cette séance sur les modalités de mise en place d’espaces de discussions et de débats sur le travail, et comment peuvent-ils améliorer la qualité du travail et la qualité de vie au travail. Nous avons ici souhaité croiser le regard de la clinique de l’activité avec celle d’une approche gestionnaire sur les « espaces de dialogue ».

Séminaire de Février 2017 : Les RPS au prétoire. Retour sur la judiciarisation des troubles de santé psychique liés au travail

Animation de la séance : **Marion Gaboriau**, doctorante en sociologie CSO, Sciences Po, **Rémy Ponge**, doctorant en sociologie, Université Versailles Saint Quentin en Yvelines, Printemps

À la suite de plusieurs affaires portées devant les tribunaux, une série d’arrêts ont été rendus qui font le lien entre organisation du travail, politique de management, système d’évaluation et trouble de la santé psychique des travailleurs (dépression, harcèlement moral, stress, RPS, burn out, suicides...). Plusieurs arrêts ont ainsi été rendus qui reconnaissent en accident du travail des dépressions ou des suicides. D’autres ont pointé le risque que font peser certaines formes de management et d’évaluation du personnel sur la santé des salariés et ont condamné en conséquence les pratiques de certaines entreprises (Arrêt Mornay 2007, Sanofi 2012, Caisse d’Épargne 2012). Enfin, plusieurs arrêts visant à encadrer la mise en place de projets de

réorganisation du travail et à prévenir toute atteinte à la santé psychique des salariés ont été rendus (Snecma 2008, Fnac 2012)

Le produit de ces actions en justice, menée par des représentants du personnel et de CHSCT ont donné des armes à ces acteurs (reconnaissance en accident du travail, suspension des projets de réorganisation, faire interdire des systèmes d'évaluation du personnel...). En même temps qu'elles montrent l'importance du contentieux dans la production d'un cadre juridique sur les troubles de santé psychique, ces affaires posent la question de la capacité des acteurs à ester en justice. À travers des échanges croisés entre acteurs de l'action judiciaire (avocat, juriste, magistrat, syndicaliste, salariés) cette séance visera à interroger la judiciarisation des conflits autour des troubles de santé psychique liés au travail, les conditions de possibilités de l'action en justice, le sens et les enjeux que cela soulève pour les acteurs.

Intervenants envisagés : **Jérôme Pélisse**, Professeur des Universités (CSO, Sciences Po), **Michel Miné**, professeur de droit du travail (CNAM), **Eric Beynel**, porte parole de Solidaires, **Benoit Arvis**, avocat au Barreau de Paris et membre du réseau Souffrance et travail.

Mars 2017 : [Colloque « Réinterroger la pertinence de la notion de risque pour aborder la santé au travail et le travail »](#)

Premier Jour : Risques, émotions et enjeux moraux au travail : quels dialogues ?

Analysées selon un diptyque plaisir/souffrance au travail, les émotions au travail ont été prises pour objet en sciences sociales afin d'interroger la façon dont elles mettent en jeu la santé des acteurs. Au-delà ou en deçà des « risques psychosociaux » (qui comprennent les « exigences émotionnelles » d'après le rapport Gollac), les émotions peuvent-elles être pensées en termes de risques ? Quels sont les apports et les limites de cette notion sur ce sujet ? A partir de cet objet limite pour la « mise en risques » que sont les émotions, la discussion est l'occasion d'explorer les ressorts et les contours actuels de la notion de risque. Elle offre également la possibilité d'interroger sous un nouvel angle la place des émotions au travail et dans la santé au travail. En découle le choix de faire dialoguer des approches différentes sur le sujet, allant de propositions d'analyse du « risque émotionnel » à celles en termes d'enjeux moraux dans les pratiques professionnelles.

Comment les émotions nous renseignent-elles sur le travail en lui-même et les relations qui nouent les acteurs ? Comment les appréhender ? Les émotions peuvent être une clé d'analyse des rapports sociaux de travail (Aurélie Jeantet). Elles sont porteuses de normes et font l'objet d'une régulation collective mais aussi de remise en cause par des pratiques de déviance (Thomas Bonnet, Sabine Fortino). Elles peuvent, à l'inverse, paraître plus marginales (ou diffuses) dans l'analyse du travail lorsque cette dernière accorde une place plus importante à l'analyse des enjeux moraux qui se manifestent dans les pratiques professionnelles (Anne Paillet, Marine Jeanne Boisson).

Intervenants envisagés : **Anne Paillet** (MCF en sociologie, UVSQ, Printemps), **Marine Jeanne Boisson** (doctorante en sociologie, LIER, EHESS), **Thomas Bonnet** (Docteur en sociologie, CERTOP, Université Toulouse Jean Jaurès), **Sabine Fortino** (MCF en sociologie, CRESPPA, Université Paris Ouest Nanterre), **Aurélie Jeantet** (MCF en sociologie, CRESPPA, Université Sorbonne Paris 3), **Déborah Ridet** (doctorante en sociologie, LEM, Université d'Artois)

Deuxième Jour : Mesure ou clinique, mesure et clinique ?

Quels sont les apports et les limites d'une approche par les risques par rapport à une approche centrée sur le métier et son développement comme facteur de prévention ? Comment expliquer la prégnance de la « mise en risque » des problèmes de santé au travail, jusqu'à la « mise en risque » de ce qu'on a appelé les « facteurs de risques psychosociaux » ? La « mise en risque » supposant une « mise en mesure », car un risque se calcule, nous proposons, pour explorer ces questions, de nous centrer sur l'opposition entre mesure et clinique.

Cette deuxième journée reviendra sur l'opposition classiquement établie entre approche quantitative, gestionnaire, technique de la santé au travail (en particulier des questions de stress au travail) et approches qualitatives, cliniques, proches de l'activité de travail. La mesure est-elle condamnée à rester l'envers voire le modèle repoussoir des approches cliniques ? Cette évidence mérite d'être mise en regard de l'abondante production d'enquêtes quantitatives consacrées à la santé au travail (enquêtes de la DARES sur les conditions de travail, et particulièrement SUMER), y compris en entreprise, par les médecins du travail eux-mêmes (comme Everest ou certains usages du questionnaire de Karasek). Si la mise en risque appelle la mesure (quel indicateur mesurer pour diagnostiquer quel facteur de risque ?) pour une prise en charge par la gestion, on observe que le diagnostic se suffit souvent à lui-même. L'enquête de Marion Gilles montre qu'en pratique, dans les entreprises, les médecins du travail parviennent à donner plus de visibilité aux enjeux de santé au travail grâce aux chiffres produits mais qu'ils peinent à faire valoir une approche qualitative, centrée sur les contextes de travail, à partir de ces mêmes indicateurs chiffrés. Bien sûr, il convient de préciser les contextes organisationnels et explorer les limites de cette opposition. Si celle-ci persiste, quel intérêt y a-t-il alors à lancer ces enquêtes quantitatives, à proposer de nouveaux indicateurs ? Faut-il abandonner tout projet de mesure et, au-delà, de « mise en risques » du mal-être au travail ? Par ailleurs, la mesure semble se retrouver de plus en plus au cœur des enjeux d'évaluation des politiques de prise en charge de la santé au travail et de prévention. La question des critères et des indicateurs retenus est ici évidemment centrale. On peut alors à la fois s'interroger sur la construction de ces indicateurs, leurs apports et leurs limites dans l'appréhension des questions de santé au travail tout comme sur leur pertinence, mais aussi sur le dialogue et les échanges possibles entre approche clinique et quantitative à des fins d'évaluation.

Intervenants envisagés : **Sarah Memmi** (sociologue à la DARES, présentation de la construction de l'enquête SUMER), **Marion Gilles** (sociologue à l'ANACT) ; « Débat » entre **Michel Gollac et Yves Clot** ; des acteurs des grandes enquêtes quantitatives sur la santé au travail (Loup Wolff...), **Jean-Noël Jouzel** (CSO, Sciences Po).

Séminaire de Mars 2017 : De l'Inspection du travail à l'audit de certification des entreprises : réformes et remise en cause du contrôle des entreprises

Séance animée par Camille Gasnier et Gaetan Grafteaux

- **Arnaud Mias**, sociologue, Professeur des universités à Paris Dauphine, IRISSO
- **Anne Laure Beaussier** (sous réserve), Docteure en science politique, King's College London, CSO
- **Camille Gasnier**, doctorante en sociologie, EHESS, Cermes3

L'Inspection du Travail a subi de profondes réformes ces dix dernières années. La restitution de l'enquête de sociologie menée par Arnaud Mias reviendra sur les conditions de travail des Inspecteurs et leurs modalités d'action.

Une seconde présentation comparera les systèmes d'inspection du travail de différents pays européens (France et Grande Bretagne principalement). Quelles modalités de contrôle ont-ils défini et dans quelles perspectives ? Dans quelle mesure donnent-ils lieu à des appropriations originales de la notion de risque ?

Une dernière présentation montrera que la spécificité française en matière de contrôle est aujourd'hui remise en cause par des concurrents privés, les auditeurs certifiant les entreprises en santé sécurité au travail, dont le modèle de contrôle s'apparente à celui des inspecteurs d'autres pays. A l'aune de cette mise en perspective entre le contrôle public et le contrôle privé et de la comparaison européenne proposée, nous réévaluerons les enjeux des réformes de l'Inspection du Travail en France.

Séminaire d'Avril 2017 : Conseiller pour prévenir les RPS : que font les consultants ?

Séance animée par **Scarlett Salman**, MCF en sociologie, Université Paris Est Marne La Vallée, LISIS

Il s'agit de s'intéresser aux interventions proposées par les cabinets de prévention en risques psychosociaux, devenus l'un des acteurs majeurs du traitement de la question dans les entreprises, dans un contexte marqué par l'explosion du nombre de cabinets agréés par le ministère du Travail et par la libéralisation du marché sous l'impulsion de directives européennes. Plusieurs enquêtes, notamment consacrées au cas de France Télécom Orange, soulignent l'importance prise par l'expertise des cabinets dans le règlement de conflits autour des risques psychosociaux. Néanmoins, le contenu concret des interventions de ces cabinets reste largement méconnu. En particulier, si l'expertise auprès des CHSCT est davantage étudiée, ce n'est pas le cas des interventions des cabinets sollicités par les directions

d'entreprises et les directions des ressources humaines. La session serait l'occasion de discuter avec des professionnels de ces cabinets, d'autant plus que certains sociologues y ont travaillé ou y travaillent encore.

Intervenants envisagés : **Fanny Darbus** (MCF en sociologie, Université de Nantes), à partir de son expérience chez Technologia ; Xavier Zunigo ? Consultants de Stimulus et de Secafi ?

Eventuellement Odile Henry ou J-R. Merlin, pour les liens entre l'expertise et les syndicats.

Séminaire de Mai 2017 : Santé et précarité

Séance animée par **Muriel Prévot-Carpentier**, Post doctorante, Université Paris 8, Paragraphe

- **Virginie Althaus**, MCF en psychologie du travail, Université de Rouen : Chômage et santé
Valentine Hélardot, MCF en sociologie, Université de Toulouse : Précarisation, nouvelles organisations du travail et conséquences sur la santé

S'il est classique d'étudier les atteintes du travail sur la santé, qu'en est-il du non travail ? Restituant les résultats d'une recherche menée en psychologie du travail à Pôle Emploi, et en croisant ces analyses avec les données de l'enquête Santé et Itinéraires Professionnels de la DARES ainsi qu'avec les études menées en sociologie par Valentine Hélardot, la séance propose de porter le regard sur un sujet peu exploré, les conséquences pour la santé du chômage et de la précarisation des conditions de travail.

Séminaire de juin 2016 : Appréhension et gestion domestique de la santé au travail : espaces de dialogue et arrangements informels

Intervenants envisagés : **Armelle Testenoire**, maître de conférences (DYSOLA), **Marine Guichard**, doctorante en sociologie (2L2S, Université de Lorraine), Bastien Guillermin, doctorant en sociologie (Centre Max Weber, Université Lyon 2).

Cette séance vise à fournir un angle d'approche original de la santé au travail à partir des espaces hors travail. La description des liens entre la santé et le travail implique de ne pas réduire la santé au travail à sa dimension institutionnelle et politique, mais de l'étendre aux pratiques quotidiennes par lesquelles les acteurs appréhendent les risques du travail qui les concernent. Une telle perspective conduit à tenir compte des interactions entre la sphère professionnelle et la sphère privée.

Il s'agira notamment de réfléchir à la façon dont les questions de santé au travail investissent les espaces hors travail, en particulier celui du couple. Quelle place les questions de santé au

travail tiennent-elles dans le dialogue sur son travail au sein du couple ? Y repère-t-on des formes de co-construction des discours sur sa santé au travail ?

Dans le secteur du bâtiment, les conjointes d'artisans sont identifiées comme les relais privilégiés des mesures de prévention auprès de leur mari et de leurs salariés. Des groupes « femmes » au sein des organisations professionnelles luttent depuis plusieurs années pour une professionnalisation du rôle des femmes dans la gestion de l'entreprise artisanale. A quels enjeux, limites, angles morts des politiques de prévention, la mobilisation de cet acteur privé répond-elle ? Quels liens avec les rapports sociaux de genre et la naturalisation de la prévention comme travail de care ?

Enfin, cette approche « par le hors travail » ouvre de nouvelles pistes de réflexion pour rendre compte des modalités de prise en charge des travailleurs victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles. Quels modes de gestion informelle de l'accident / de la maladie professionnelle se mettent-ils en place au sein du couple ? Comment s'articulent-ils avec les dispositifs institutionnels ?